

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 1^{er} juillet à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le vendredi 25 juin 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués titulaires présents : 26 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (10)	Michel Claude ABADIE – Jean Pierre DUPRAT Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN Raymond NOMDEDEU – Corinne ORTET Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG
CC Cœur et Coteaux du Comminges (8)	Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU Laure VIGNEAUX - Alain BOUBEE Jean Claude DURROUX - Jean Michel LOSEGO Jean Yves DUCLOS - Michel DE GAULEJAC
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (7)	Alain PUENTE - Michel LADEVEZE Eric AZEMAR – Patrick SAULNERON Bernard DUMAIL - Jean Pierre REBONATO Gérard BRILLET

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Jean Claude DOUGNAC - René ERTLEN
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Claire VOUGNY – Jean FERRERE Céline LAURENTIES BARRERE - Elisabeth ROUEDE Yves Pierre BARRAU

Délégués titulaires présents ayant procuration : 1

CC Cagire Garonne Salat	François ARCANGELI pouvoir de Yves Pierre BARRAU
-------------------------	--

Délégués suppléants présents ayant procuration : 1

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Sébastien DAVAND pouvoir de Claire VOUGNY
---------------------------------	---

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 7

CC Cagire Garonne Salat (2)	Henri GOIZET - Dominique PONTICACCIA
CC Cœur et Coteaux du Comminges (4)	Michel AUBERDIAC - Monique REY Annabelle FAUVERNIER- Sébastien DAVAND
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)	Patrick LAGLEIZE

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 35

Quorum atteint

Votes pour : 35
contre : 0
abstentions : 0



Délégués suppléants présents sans voix délibérative

CC Cagire Garonne Salat Claudette ARJO

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat Roland OUSSET

CC Pyrénées Haut-Garonnaises Jean Claude TINE

CC Cœur et Coteaux du Comminges Julien CHAINET



Délibération n°2021-03-04

**Adoption du protocole d'engagement Contrat de Relance et de Transition Ecologique
(CRTE) 2021-2026**

Monsieur le Président explique que le PETR Pays Comminges Pyrénées est engagé avec ses partenaires (Communautés de communes membres, Etat, Région, Département) dans la réalisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le Pays Comminges Pyrénées est le périmètre de contractualisation

Ce nouveau contrat signé pour six ans se substitue au contrat de ruralité arrivé à échéance fin 2020. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités territoriales. Le CRTE s'adosse au projet de territoire du Pays, la transition écologique et la cohésion territoriale constituent sa colonne vertébrale.

Il a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères, et leurs partenaires, comme Action cœur de ville, Petites villes de demain etc.

Le contrat de relance et de transition écologique bénéficiera des crédits du Plan de Relance.

Le Pays bénéficie de l'accompagnement du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Afin de cadrer le travail autour du CRTE qui devra être signé au 31 décembre 2021, il convient d'adopter un protocole d'engagement. Il sera signé par le Pays Comminges Pyrénées, les Communautés de communes du Pays et l'Etat.

Monsieur le Président indique que le sujet du CRTE a fait jusqu'ici l'objet de plusieurs échanges :

- en conférence des maires le 1^{er} juin 2021
- en comité technique les 27 mai et 11 juin 2021
- en comité de pilotage le 15 juin 2021
- en bureau du Pays le 22 juin 2021

Ces échanges aboutissent au projet de protocole d'engagement et son annexe joints à la présente délibération.

Monsieur le Président propose l'adoption de ce protocole d'engagement par le Pays. Il sera également soumis à validation des conseils communautaires du Pays.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS COMMINGES PYRENEES
21, Place du Foirail – 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.88.88.66 Fax : 05.61.79.47.17

Article 1

de valider le protocole d'engagement annexé à la présente délibération.

Article 2

d'autoriser Monsieur le Président à signer ce protocole d'engagement.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

09 JUIL. 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

09 JUIL. 2021



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROTOCOLE D'ENGAGEMENT

DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par Etienne GUYOT, Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne

ET

LE PAYS COMMINGES-PYRENEES

ET

LES COMMUNAUTES DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT, CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES, ET PYRENEES HAUT-GARONNAISES.

PREAMBULE

Par circulaire du 20 novembre 2020, l'État a lancé la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) participant à accompagner les projets de territoires. Le CRTE fait suite au contrat de ruralité 2017-2020. Cette démarche vise un triple objectif :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique et la transition écologique.
- Inscrire la relance de l'activité suite à la crise sanitaire dans cette double logique de résilience (protéger et consolider l'existant face à la crise) et de transition (préparer les mutations nécessaires des systèmes).
- Simplifier la contractualisation par ce vecteur unique et intégrateur, et ainsi affirmer la cohérence de l'action et de l'appui territorial de l'État.

Le présent protocole d'intention constitue, dans ce cadre, une première étape commune dans la définition et la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique du Pays Comminges Pyrénées : il précise la méthode de travail, identifie les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessite la préparation du

CRTE Pays Comminges Pyrénées et sa mise en œuvre, établit les objectifs et premières grandes thématiques de coopération entre l'État et les porteurs de projets (EPCI, communes, Pays Comminges Pyrénées, acteurs privés) en matière de relance et de transition écologique.

Les actions d'ores et déjà identifiées dans le présent protocole d'engagement constituent la première étape de mise en œuvre de cette contractualisation. Les actions prêtes à démarrer pourront ainsi être soutenues en amont de la signature du CRTE.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du Pays Comminges-Pyrénées prenne notamment en compte les objectifs du projet du territoire approuvé en 2016, réactualisé à l'occasion des orientations des documents de planification et de programmation suivants : SCoT du Pays Comminges-Pyrénées approuvé le 04 juillet 2019 et du PCAET adopté le 16 décembre 2019.

Il est à noter qu'un PLUi et un PLH sont en cours d'élaboration sur le territoire de la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé (la crise COVID-19 ayant mis en lumière l'importance des actions des collectivités territoriales), de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici le 31 décembre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière sera portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), en lien étroit avec le conseil régional d'Occitanie et le conseil départemental de Haute-Garonne. Conformément au volet territorial du protocole de préfiguration du Contrat de Plan Etat-Région, une convergence entre les dispositifs de contractualisation territoriale de l'État, via le CRTE et de la Région, via le Contrat Territorial Occitanie, pourra être engagée sur la base d'un projet de territoire partagé.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

En réponse immédiate aux conséquences économiques de la crise sanitaire, l'État a déployé un ensemble de mesures de soutien. A l'échelle départementale, ces mesures représentent un volume de 1,4Mds€ d'aides au titre du fonds de solidarité et de l'activité partielle et ont permis l'engagement de 2,7Mds€ de prêts garantis par l'État.

En complémentarité avec ces mesures de soutien, l'État a déployé le Plan « France Relance » dont l'objectif est de soutenir l'investissement public et privé, d'accompagner les transitions écologiques et numériques et de renforcer la souveraineté de l'économie française.

C'est ainsi que l'État s'engage à financer, un certain nombre d'actions, dans la phase préparatoire du CRTE, en 2020/2021 et qui répondent aux objectifs précités :

Certaines de ces actions sont développées, à titre d'exemple, dans le document relatif aux axes de travail envisagés dans le cadre du futur CRTE (annexe 1).

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés les dispositifs et contrats de l'Etat suivants :

- Le programme Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) engagé sur la commune de Saint-Gaudens sur la période 2021-2027 et qui a vocation à s'étendre à Montréjeau
- Le programme Petites Villes de Demain engagé sur les communes de Bagnères-de-Luchon, Aurignac, L'Isle-en-Dodon, Boulogne-sur-Gesse, Saint-Martory, Aspet, Salies-du Salat sur la période 2020-2026
- Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant le quartier prioritaire de la ville de Saint-Gaudens
- le programme Etat du Plan montagne
- Le programme Territoires d'industrie sur le territoire du PETR Pays Comminges Pyrénées labellisé en novembre 2018
- Les dispositifs France Services

Ces contrats s'articulent avec d'autres dispositifs et contrats :

- La convention territoriale globale signée avec la CAF
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé,
- Les Plans Climat Air Energie Territorial du Pays Comminges-Pyrénées et des trois Communautés de communes du Comminges,
- Le PIG Pays de Comminges sur la période 2021-2023
- Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) sur la période 2018-2021
- Le Projet Alimentaire Territorial du Comminges à l'échelle du Pays Comminges-Pyrénées

- Les contrats Bourg-centre signés avec le conseil régional sur les communes de Saint-Martory, Aspet, Saint-Béat, Bagnères-de-Luchon, Aurignac, L'Isle-en-Dodon, Boulogne-sur-Gesse, Saint-Gaudens et Montréjeau
- Les dispositifs et contrats signés avec le conseil départemental (contrat de territoire, carte blanche à Montréjeau, cœur de vie à Aurignac...)
- Le ou les programmes de renouvellement urbain engagé(s) sur les communes de Bagnères-de-Luchon et de Saint-Aventin (plateau de Superbagnères)
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens
- La démarche de structuration du Parc Naturel et Régional (PNR) Comminges Barousse Pyrénées avec le travail en cours sur la charte du PNR

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Le CEREMA accompagne le PETR Pays Comminges-Pyrénées dans l'élaboration du CRTE. Cet accompagnement d'une durée de 20 jours consiste en un appui méthodologique et en une participation pour co-concevoir et co-animer les différents ateliers et à produire des éléments de synthèse qui serviront à élaborer le CRTE. A la suite de l'accompagnement du CEREMA, les services de l'Etat (Préfecture, DDT, ADEME, etc.) accompagnent l'élaboration et le suivi du CRTE selon les besoins et compétences requis.

Les besoins prioritaires identifiés, considérant que la transition écologique constitue un axe transversal, portent sur les thèmes suivants :

- Mobilités
- Economie locale et durable
- Transition écologique et énergétique
- Solidarités, services, vie quotidienne
- Ingénierie
- Coopération notamment transfrontalière
- Habitat et politique du logement
- Protection et valorisation d'un patrimoine matériel et immatériel remarquable

Des exemples de projets d'ores et déjà lancés et s'inscrivant dans ces besoins prioritaires sont donnés dans une annexe au présent protocole d'engagement (annexe 1).

Le CEREMA posera début juillet un diagnostic sur les atouts/ faiblesses du territoire en matière de transition écologique. A la rentrée de septembre, des ateliers participatifs seront menés par le CEREMA avec les acteurs du CRTE afin de l'enrichir.

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'État et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat État-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité et des différents maîtres d'ouvrage (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »), et les crédits des agences de l'Etat (ADEME, AEAG, ARS, DDT, banque des territoires). De manière plus globale et sur l'ensemble de ces politiques d'appui aux transitions écologiques et énergétiques, l'Etat veillera, au titre du futur CRTE, à une forte convergence et cohérence des actions et des financements mis en œuvre par ses agences et structures associées, et en particulier dans le cadre des contrats en cours ou à venir, notamment avec l'ADEME, l'agence de l'eau Garonne-Adour, l'ANAH, ANCT, Banque des Territoires.

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat avant le 31 décembre 2021, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Séquence 1 : Poser un diagnostic du territoire atouts/faiblesses (début juillet 2021)
- Séquence 2 : Construire une vision partagée et transversale du territoire (automne 2021)
- Séquence 3 : Établir un plan d'actions.
- Séquence 4 : signature du CRTE avant le 31/12/2021

ARTICLE 5 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet ou son représentant, du Président du Pays Comminges Pyrénées et des 3 intercommunalités. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera

la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale. Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Afin de contribuer à une plus grande dynamique et à une synergie des actions sur le territoire, il sera recherché une mutualisation entre le comité de pilotage CRTE et CTO dans le souci d'une gouvernance commune. De même, il sera recherché l'établissement d'outils communs de suivi des deux contrats.

ARTICLE 6 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer d'autres acteurs à leurs travaux. Pour ce faire, un comité des partenaires pourra être constitué.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires du protocole d'engagement peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à ... , le...

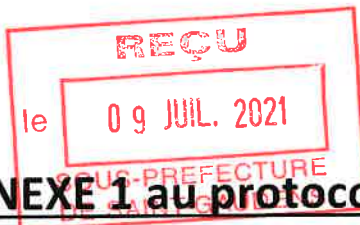
Le préfet

Le président du Pays Comminges Pyrénées

La présidente de la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Le président de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat

Le président de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises



ANNEXE 1 au protocole d'engagement CRTE : besoins prioritaires du territoire et actions engagées

Ces orientations constituent une base de réflexion que le travail préparatoire au CRTE conduira à enrichir ou à faire évoluer.

Elles reposent sur l'ensemble des engagements déjà pris par le PETR Pays Comminges Pyrénées et ses membres et s'inscrivent dans la continuité du Plan climat air énergie territorial (PCAET) Programme Alimentaire territorial, SCOT, etc..

L'État a d'ores et déjà financé un certain nombre d'opérations entrant dans ces priorités, hors les financements classiques DETR, DSII de droit commun.

1. **MOBILITES : la transition par les mobilités**

Les actions orientées vers la mobilité visent à réduire les fractures sociales et territoriales en faisant de la mobilité une ressource pour le territoire. L'État partage les enjeux sur les Mobilités. Il souhaite encourager toutes les initiatives innovantes visant à faciliter des conditions de circulation durables des biens et des personnes, qu'elles portent sur les systèmes de transport, les plates-formes d'échanges multimodaux ou les formes urbaines.

Dans cet esprit, l'ensemble des pistes d'actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :

- mobilités douces et durables : recours à des modes de déplacements durables / accompagnement des usagers vers les mobilités / mise en œuvre des infrastructures nécessaires...
- tiers-lieux pour le télétravail (ou plus largement les espaces de travail partagés).

2. **ECONOMIE DURABLE : le développement de l'économie basée sur les atouts du territoire et favorisant les circuits courts et les emplois locaux**

Dans cet esprit, l'ensemble des pistes d'actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :

- favoriser les **filières agricoles** et produits de qualité dans le respect du bien-être animal: (cf PAT).

Dans le cadre des grands objectifs inscrits dans les projets portés par le Pays, les EPCI et les communes du territoire, les acteurs locaux ont montré leur engagement dans la valorisation de l'économie agricole locale, qui est une part importante de la richesse locale, et dans le soutien aux démarches de qualité, aux produits locaux, aux circuits courts. L'Etat a validé un programme Alimentaire Territorial qui permettra d'appuyer les actions déclinées dans ce cadre. Le futur CRTE participera à valoriser et accompagner les actions du projet agricole et alimentaire, notamment en termes de développement de nouveaux projets agricoles dont certains sont d'ores et déjà accélérés par les **financements du Plan de relance**. C'est ainsi que l'Etat s'est engagé, d'ores et déjà, à **financer deux couveuses maraîchères de production bio (55 000 euros), à Blajan et Huos**, dans le but de favoriser l'émergence de nouveaux producteurs. Les travaux sur l'abattoir de Saint-Gaudens intègrent également la volonté de disposer d'un équipement de qualité, dans le sud de la Haute-Garonne, capable de soutenir les filières tout en modernisant l'outil de travail. **Une aide de 800 000 euros sur le plan de relance va permettre d'accélérer cette transition.**

L'État s'engage à soutenir les actions qui concourent à la prise en compte du bien-être animal sous tous ses aspects; c'est ainsi que grâce à la volonté territoriale des trois communautés de communes de s'engager dans une réhabilitation complète du refuge et de la fourrière du « comminges » pour chiens et chats, **l'État co-finance l'étude de faisabilité en cours** et il a d'ores et déjà **octroyé 240 000 euros au titre du « plan de relance », en faveur de l'association gestionnaire, pour lui permettre d'engager des travaux prioritaires**. Les travaux sur l'abattoir de Saint-Gaudens participent également de cet objectif en prenant en compte de meilleures conditions d'abattage et de travail.

- développer un **tourisme durable** et respectueux de la qualité environnementale, des paysages, de la biodiversité (tourisme de montagne, tourisme vert...). **L'État a versé 430 000 euros au titre du plan de relance à la ville de Luchon** pour lui permettre une remise aux normes du bâtiment thermal. Il a également financé la **reconstruction d'un refuge** (Vénasque) et **une réhabilitation** (Refuge d'Oô) pour un total de **245 000 euros** d'aides.

- **résorber les friches** industrielles et commerciales.

- faire des ressources naturelles un levier de développement local.
- développer l'économie circulaire.

3. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE:

- développement des énergies renouvelables conformément au PAECT.
- diminution de la consommation d'énergie : l'État a déjà octroyé des **aides aux collectivités, pour des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments**, dans le cadre d'un **financement exceptionnel de près de 800 000 euros sur le plan de relance pour les seules collectivités de l'arrondissement**; les bâtiments d'État (Commissariat de police, sous-préfecture de Saint-Gaudens...) ont bénéficié d'un concours à hauteur de **670 000 euros**.
- économies d'eau : l'Agence Adour-Garonne a renforcé les financements pour réhabiliter les réseaux d'eau potable. **Le syndicat des eaux de la barousse, du comminges et de la save** a bénéficié d'**1 million d'euros** supplémentaires pour accélérer la programmation, source d'économies.
- lutte contre l'artificialisation des sols (habitat et autre).
- préservation de la biodiversité.
- prévention des risques (GEMAPI).

4. SOLIDARITES, SERVICES, VIE QUOTIDIENNE

Les politiques volontaristes participant au rebond économique et à la transition écologique du territoire doivent s'accompagner d'un engagement décisif de la collectivité et de l'État en faveur de la cohésion sociale.

Parmi les projets soutenus, une attention particulière est portée aux projets de développement économique, d'insertion, d'appui aux dynamiques d'ESS, d'économie circulaire et de développement durable et aux projets liés à l'éducation et à la culture.

Parmi ceux-ci :

- santé : offre médicale, santé alimentaire (PAT), aide à la personne, développement des e-services.
- restauration collective (approvisionnement local et durable).
- médiation numérique et accès aux services : la lutte contre la fracture numérique est l'un des enjeux des territoires ruraux et l'État, avec ses partenaires, doit agir pour faciliter les services aux plus démunis. L'État et ses opérateurs **soutiennent 3 France services** sur le territoire et encouragent le développement de ce dispositif. Il vient de financer des conseillers numériques recrutés par des collectivités ou associations pour un montant total d'**aides au recrutement de 140 000 euros**.
- tiers-lieux : **le plan de relance permet de soutenir pendant 3 ans, le fonctionnement de la Maison de l'Avenir**, pour favoriser la mise en place d'un réseau de tiers-lieux sur le territoire. Dans le cadre d'un projet exemplaire de réhabilitation immobilière, **un espace innovant accueillant des start up, a été soutenu à hauteur de 700 000 euros à Saint-Bertrand de Comminges**.
- sport nature, sport pour tous : le territoire est riche d'un très grand potentiel de pratiques sportives, notamment de sport nature. Participant de l'attractivité du territoire, c'est aussi la possibilité d'offrir une pratique sportive à tous les publics dans un objectif d'intégration et de développement personnel. Le plan de relance a permis de soutenir la **réhabilitation du gymnase du Pilat, en centre-ville de Saint-Gaudens, à hauteur de 300 000 euros** et l'équipement d'un pumtrack, à hauteur de 30 000 euros.
- culture : le territoire bénéficie d'une très grande richesse d'offre culturelle que le CRTE devra conforter.
- le développement de l'emploi et l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi constituent un objectif de l'Etat et des communautés de communes. Les emplois aidés, dans le cadre du plan de relance, ont été significativement augmentés et les jeunes bénéficient d'un **programme d'actions très soutenu via le dispositif "un jeune, une solution"**. L'Etat, en lien avec ses opérateurs, apportera, dans le cadre du CRTE, toute information utile pour favoriser les dispositifs de soutien à l'emploi.

5. **INGENIERIE** : une attention particulière sera portée, tout au long de la mise en œuvre du CRTE, aux soutiens à l'ingénierie de projets, dans la continuité de l'engagement pris par l'État à co-financer de façon significative, l'ensemble des chefs de projets recrutés pour animer les dispositifs des petites villes de demain ou ORT.

6. **COOPERATION NOTAMMENT TRANSFRONTALIERE**

7. **HABITAT ET POLITIQUE DU LOGEMENT**

8. **PROTECTION ET VALORISATION D'UN PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL REMARQUABLE**

PROJET

